

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2016

Excusés : X. Francisco (Pouvoir à Gilles Gentaz), C. Deroux-Dauphin (Pouvoir à J. Gallin-Martel), J.P. Mailles (pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : Janine Gallin-Martel

Extension des locaux de l'entrepôt communal Chemin de Quinsonnas : Le pré-chargement de la zone à construire arrive à terme. Il convient d'attendre le feu vert définitif de EG SOL. Toutefois, afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps, proposition de valider dès maintenant le CCTP, le CCAP et le règlement de la consultation établi par le cabinet Piccoli, afin de lancer la consultation dès que l'avis de EG SOL sera acquis. (Unanimité)

Convention relative à la création d'un service commun d'archives : La conservation des archives est une mission obligatoire des communes et établissements publics. Pour répondre aux besoins des communes en la matière, le service Archives de la CAPI leur propose son expertise depuis 2010 sous forme de prestations de service. Toutefois, le modèle juridique actuel de prestations, s'il était adapté au besoin initial de mise à jour des fonds communaux, montre aujourd'hui ses limites. La constitution d'un service commun d'archives apparaît comme la réponse à privilégier pour porter ces évolutions. L'adoption d'une convention avec la CAPI est proposée. Proposition d'inscrire la Commune pour 5 jours par an dans le cadre d'un service commun mutualisé. (Unanimité)

Convention relative à l'instruction des permis d'urbanisme avec la CAPI : Proposition de reconduire la convention annuelle pour l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, certificats d'urbanisme opérationnels et certaines déclarations préalables, avec la CAPI. Le montant unitaire reste inchangé (275€) (unanimité)

Décision Modificative n° 2 Etude de ruissellement : Les communes de Bourgoin-Jallieu, les Eparres et Nivolas ont réalisé conjointement une étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles. La dépense a été de 5535.45 € pour Nivolas, mais il est nécessaire de faire apparaître le coût réel initial qui était de 7380.60 € desquels a été déduite la part nivolesienne de subvention perçue par Bourgoin : 1845.15€.

Il convient donc de voter une décision modificative consistant en écritures d'ordre (sans autre dépense réelle) Recette sur le compte 2318 pour un montant de 5535.45 €. Recette sur le compte 1322 pour un montant de 1845.15€. Dépense sur le compte 2031 pour un montant de 7380€. (unanimité)

Nouveaux transferts de compétences à la CAPI : La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 impose de nouveaux transferts de compétences des communes aux communautés d'agglomération, soit au titre des compétences obligatoires, soit au titre des compétences optionnelles. Au 1er janvier 2017, deviennent des compétences obligatoires des communautés d'agglomération : Développement économique Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés. Proposition d'accepter la modification des statuts de la CAPI pour intégrer ces nouvelles compétences. (unanimité)

Rapport Annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement sur la CAPI : Présentation en séance des grandes lignes du Rapport Annuel sur le prix de l'eau. Le point sur le débat concernant la gestion future de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal confirme son choix de gestion publique de l'eau et de l'assainissement.

Convention pour la livraison de repas à domicile par le service de portage de repas du CCAS de Bourgoin : Proposition de reconduire la convention de portage de repas à domicile avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu. (unanimité)

Avenant à la convention AMPLIVIA : Approbation de la modification du bordereau de prix proposé par Orange Connectivity and Workspace services pour la fourniture de connexion internet des écoles. (unanimité)

Indemnité de conseil allouée au Trésorier : A chaque changement de trésorier, la commune doit délibérer. Proposition de reconduire l'indemnité selon les modalités prévues à l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982. (unanimité)

Créances irrécouvrables : Demande d'admission en non-valeur émanant de la trésorerie pour un montant total de 180.06 € (une location salle 2011 principalement d'une famille qui est partie sans laisser d'adresse) (unanimité)

Jeu de cour à l'école maternelle : Les enseignantes ont retenu deux solutions parmi les fournisseurs qui leur avaient été transmis. Les deux solutions étaient équivalentes au point de vue prix. La CAMIF et Transalp. Pour la CAMIF, la pose restait à assurer par la commune, ce qui ne garantit pas la conformité du jeu. Proposition d'accepter le devis de la société TRANSALP pour une structure tour escalier et toboggan avec pose d'un sol souple pour une valeur de 7665.15 € HT (unanimité)

Reconduction par SEDI du marché fourniture de gaz : Le marché arrivant à échéance en mars 2017, il sera reconduit par SEDI auprès de ENI jusqu'en mars 2018, les prestations de ce dernier ayant été satisfaisantes.

Cession parcelles AB 564 p1, 543 et 207 à SCI BPYM (société Lacroix) : La commune envisage de céder ces parcelles délaissées de voirie dans la zone d'activité de Boussieu (la parcelle 207 étant le chemin de Ruffieu à Boussieu abandonné depuis 1952 et les deux autres parcelles étant intégrées dans le domaine privé de la commune) – surface totale 375 m², prix net convenu avec l'acheteur 9 270 €, l'évaluation des Domaines a été demandée. (unanimité)

Cession gratuite par les Cts Porta de la parcelle AD 475 : Lors de la délivrance du permis de construire 93B1007, un accord avait été passé avec la commune : cession de la parcelle AD 475 à la commune qui y a aménagé un parking et un espace vert, en contrepartie, la commune a réalisé le nouveau mur d'enceinte et le portail d'accès sur la route de Sérézin. Cette cession n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié. Proposition d'accepter cette cession et de prendre en charge les frais de notaire. (unanimité)

Prêt de jeux par la ludothèque du Centre Social de Bourgoin-Jallieu : La ludothèque sera en travaux cet été. Elle propose de déposer une série de jeux, ainsi que cela avait été fait dans le passé sur la commune et d'animer les matinées du mois de juillet. Cette animation se déroulerait sous le préau et dans la cour de l'école primaire ou au foyer municipal. Décision, à l'unanimité, d'accepter la proposition du Centre Social.

Aménagements de sécurité de l'Avenue de Ruffieu : Lors de la discussion du programme pluriannuel d'investissements, nous avons reporté en fin de mandat un aménagement lourd de l'Avenue de Ruffieu. Toutefois, il a été constaté que les voitures roulaient de plus en plus vite et que la sécurité

des piétons et des riverains était mise en cause. Décision d'organiser une réunion de la commission des travaux de voirie, dans la journée, afin de définir des aménagements plus légers pour ralentir les voitures et sécuriser les piétons.

Horaires scolaires : Au vu de l'avis des enseignants et des parents d'élèves, décision, à l'unanimité, de maintenir les horaires actuels.

Motion la Poste Biol : La poste de Biol est menacée de fermeture. Le Conseil Municipal émet un vœu pour appuyer le Conseil Municipal de Biol qui demande le maintien de son bureau. (unanimité)

Compte-rendus des conseils d'école primaire et maternelle. La commission Plan Communal de Sauvegarde présente le Dicrim qui sera distribué avec le TUN n°120.

Déclarations préalables :

Philippe Chary : Parcelle AB 821, en zone Ub au PLU, 114A impasse des Thuyas, pour construction d'un abri terrasse.

Tony Dos-Santos : parcelle AB 178, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, 440 rue de Boussieu pour transformation d'un appartement de Type 1.

Certificats d'Urbanisme :

Me Costes : parcelle AB 470, en zone Ui et N au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour CU informatif sur un terrain situé 10 ZA de Boussieu.

Me Jacquet : parcelle AE 450, en zone UA au PLU, pour CU informatif sur terrain bâti situé Allée Gabriel Pellet.

Me Mion : parcelle AB 178, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU informatif sur un terrain bâti situé 440, rue de Boussieu.

Me Mion : parcelle B 107 en zone N au PLU, bleu Bc au PPR, pour CU informatif sur un terrain situé à Branton-Est.

Urba Rhône : parcelle AD 619, en zone Ua au PLU, Rouge RC au PPR, pour CU informatif sur terrain situé le Village.

Me Ballester : parcelles AD 554, 556, 557, en zone Ua au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour CU informatif sur terrains situés au 1580 rue du Vernay.

Me Ballester : parcelle AD 475, en zone Ua au PLU, pour CU informatif sur terrain situé au Bas-Nivolas.

Me Raynaud-Belart : parcelle AB 342 en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour CU informatif sur terrain situé 85 impasse des violettes.

Cabinet d'Urbanisme Reynard : parcelle AC 396, en zone Ui et N au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC au PPR, pour CU informatif sur un terrain bâti situé 1085 RD 1085.

Urba Rhône : parcelles AE 270 et 539, en zone Ua au PLU, pour CU informatif sur terrain bâti situé le Village.

Permis de construire :

SCI BPYM 2016 : parcelles AB 548, 207, 230, 564p et 563 en zone Ui au PLU, pour construction d'une extension d'un bâtiment industriel situé 66 rue du Lac.

Mesut Atak : parcelle AB 902, en zone Ui au PLU, pour changement de destination, en partie, pour activité commerciale et modifications d'ouvertures sur bâtiment existant 22, prairies de Ruffieu.

AD Invest : parcelle AB 53p, en zone AUb (OA3) au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour modification des surfaces de planchers.

Autorisation de travaux :

Mesut Atak : parcelle AB 902, en zone Ui au PLU, pour activité commerciale 22, prairies de Ruffieu.

